



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN.  
Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES  
Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **205-2023 – Lancement de la consultation Assurances**

Le Président,

Considérant le contrat d'assurance multirisque RAQVAM, le contrat d'assurance véhicules personnels contractés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec la MAÏF domiciliée 200 avenue Salvador Allende à Niort – 79 018- siret n° 775 702 01646 pour une durée de 4 ans par délibération n°172-2020 en date du 14 décembre 2020 ;

Compte tenu du courrier recommandé adressé par la MAÏF à la CCAM en date du 20 mars 2023 pour résilier toutes les garanties au 31 décembre 2023 en raison du rapprochement de la MAÏF avec la SMACL au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la volonté de la MAIF de rassembler sa communauté de collectivités territoriales au sein de la SMACL Assurances SA ;

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à lancer une consultation pour contracter une assurance multirisque ainsi qu'une assurance véhicules personnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** M. le Président à lancer la consultation pour contracter une assurance multirisque ainsi qu'une assurance véhicules personnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DIT que** le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

**DIT que** les crédits seront inscrits au Budget Principal 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

  
